



SOINS MEDICAUX GRATUITS

La demande de secours et de prestations complémentaires

Mis en ligne le **mercredi 30 septembre 2015**



> Vous souhaitez une **aide financière pour compenser un reste à charge** relatif à un soin ou une prestation non remboursable ou partiellement remboursé(e) au titre des prestations légales

Et

> Le soin ou la prestation est **en relation médicale avec l'une ou plusieurs de vos infirmités pensionnées et justifié par votre état de santé, conséquence de celle(s)-ci**

Alors, vous pouvez solliciter la Commission des Secours et des Prestations Complémentaires, placée auprès de la [CNMSS](#), à l'aide du formulaire «**Demande de secours et de prestations complémentaires**», dans la rubrique "[Secours et prestations complémentaires](#)" de votre espace Internet Ancien Combattant.

Vous pourrez également vous procurer ce formulaire auprès des services départementaux de l'[ONACVG](#) ou par téléphone auprès de la [CNMSS](#).

Pour que votre demande soit instruite, vous devez envoyer le formulaire et toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :



Monsieur le Président de la CSPC
Caisse nationale militaire de sécurité sociale
TSA 41 001
83 090 TOULON CEDEX 9

